

Le 6 juillet 2016

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE**

À une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

Bernita Tétrault, conseillère siège n°1
Mario Montambault, conseiller siège n° 2
Léon Gagnon, conseiller siège n° 3

Michel Denis, conseiller siège n° 4
Line Lapointe, conseillère siège n° 5
Jean Baillargeon, conseiller siège n° 6

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire monsieur Paul Labranche, on procéda de la façon suivante :

2016-07-176

Avis de dégageant de responsabilité de la municipalité pour son site Web

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe possède un site Web;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que par la présente résolution, la Municipalité de Saint-Adelphe donne avis :

Qu'elle ne garantit d'aucune façon l'information des contenus de son site Web malgré le soin qu'elle apporte à vérifier les données qu'elle y met.

Qu'elle décline toute responsabilité en cas de perte, sous une forme ou une autre, découlant directement ou indirectement de l'information qui s'y trouve ou dans tout site lié.

Que les liens externes mentionnés ne le sont que pour la commodité des utilisateurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la municipalité.

Que la municipalité respecte les droits d'auteurs.

Que la municipalité décline toute responsabilité quant aux dommages subis par qui que ce soit, pour toute utilisation de l'information provenant du site sous toute forme quelle qu'elle soit ou quelle qu'en soit la cause.

Adopté

Daniel Bacon, directeur général

Paul Labranche, maire

**Vraie copie certifiée conforme
Ce sixième jour de juillet 2016**

Daniel Bacon, directeur général, Secrétaire-trésorier